



Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2017

À 20 h 00

Le trente juin deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY (Nièvre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Jean-Paul NARCY, 1er Adjoint - Béatrice LAMOUREUX, 2^{ème} Adjoint - Francis ARNOUX - Alain BOURGEX - Isabelle CHERRIER - Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN - Marie-Thérèse MINARD - Alain PICARD.

Absent excusé : Monsieur Stéphane LAFRANCHISE qui a donné pouvoir à Monsieur Denis HOUCHOT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MINARD.

Retrait de la délibération n° 22 2017

Vu la délibération n° 22_2017 du 1^{er} juin 2017 relative à l'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain ;

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 15 juin 2017, rappelant que le pouvoir de police est propre au maire et que de ce fait, lui seul peut s'opposer au transfert de ce pouvoir à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune de Garchy est membre ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 22_2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

Avis sur projet de parc éolien « Vents de Loire » - communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent l'Abbaye

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'implantation de huit éoliennes et trois postes de livraison sur les communes de Saint Quentin sur Nohain et Saint Laurent l'Abbaye, il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, un avis défavorable a été émis (huit voix contre, deux pour, et une abstention).

La séance est levée à vingt heures trente minutes.